

Date : 08/11/2023

Numéro : 33/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 9

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 5

Retard : 0

Pouvoirs : 5

Pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION

30/10/2023

DATE D’AFFICHAGE

10/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 071-217101708-20231108-33_2023-DE



Séance du 08 novembre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le huit novembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Mrs Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, François MAUCHANT.

Absents excusés : Mmes Pascale PERIER, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Patrick CHARLES, Gérald NEVORET,

Absents non excusés : Mmes Manon JOLIVET, Zelda PARMENTELAT, Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Maurice NAIGEON Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : M. Patrick CHARLES à M. Daniel SUBIRANIN

M. José DE SOUSA à Mme Marie-Claire DILLY

M. Gérald NEVORET à M. Guy CONON

Mme Pascale PERIER à Mme Isabelle BREUER

Mme Florence GALVAING à Mme Fernande HELENA

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

FINANCES – AUTORISATION DE MANDATEMENT 2024

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu’une collectivité territoriale, qui n’a pas adopté avant le 1er janvier de l’exercice son budget, ne peut engager, liquider et mandater que des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 071-217101708-20231108-33_2023-DE



Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise celle-ci à :

- **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 comme indiqué ci-dessous.

Opération d'équipement	Budget Primitif 2023	25%
Voirie	550 500 €	137 625€
Bâtiment	1 331 444€	332 861€
Equipements divers	5 671.48€	1 417.87€
TOTAL	1 887 615.48€	471 903.87€

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

Le Maire, Marie-Claire DILLY.

